



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tribunaux pour enfants

Question écrite n° 98027

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître pour les années 2007 à 2009 le nombre de mineurs poursuivis devant le tribunal pour enfant selon la procédure de la présentation immédiate au titre de l'article 12-1 de l'ordonnance de 1945.

Texte de la réponse

Les chiffres demandés ne sont accessibles que dans le cadre du logiciel de gestion de la chaîne pénale Cassiopée, lequel est en cours de déploiement depuis 2008. Ces données sont donc partielles. Elles ne concernent que les tribunaux pour enfants équipés du logiciel de gestion Cassiopée, soit 8 en 2008, 43 en 2009 et 73 en 2010 alors qu'il y a 151 tribunaux pour enfants au 31 décembre 2010. Nombre de mineurs poursuivis devant le tribunal pour enfants selon la procédure de la présentation immédiate au titre de l'article 12-1 de l'ordonnance de 1945 : Année 2008 25 Année 2009 253 Année 2010 951

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98027

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 408

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10388